



DENOMINATION DE LA LISTE :	
----------------------------	--

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F/M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	<b>Descriptif</b> (max. 80 caractères)	<b>Domicile</b> (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								

- Le nombre de sièges à pourvoir est de 85. Une liste ne peut porter plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, ni plus de deux fois le nom d'une personne candidate.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au Greffe municipal.
- Une fois le dossier déposé au Greffe municipal, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition de la Présidence du Bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la Commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.